

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

DÉLIBÉRATION N°2022/35
CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES (COT EnR) AVEC L'ADEME CENTRE-VAL DE LOIRE

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Date de convocation : 21/11/2022
Nombre de membres en exercice : 66

Présents (34)

Assigny : Claudine CHESTIER
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)
Bannay : Jean-Michel GARNIER
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)
Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD
Bué : Monique RIX
Clémont : Dominique TURPIN
Concessault : Antoine FLEURIET
Crézancy-en-Sancerre : Jean SOUCIET
Ennordres : Cathy PRUNIER
Gardefort : François GOURDIN
Jalognes : Patrick LÉGER
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI
Méry-es-Bois : Frédéric BOUTEILLE
Nançay : Alain URBAIN
Oizon : Xavier RAULT
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE
Santranges : Jacqueline TORTÉ
Sens-Beaujeu : Karine BOUCHER
Subligny : Jean-Paul GORIN
Sury-en-Vaux : Michel BEDU
Sury-es-Bois : Catherine GOURDET
Sury-Près-Léré : Christian HAYEZ
Verdigny : Arielle VATAN
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Elvire SERRE-SANCHEZ (Aubigny-sur-Nère)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Pascal MARGERIN (Blancafort)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane COQUERY (Saint-Satur)
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER

Pouvoirs (3)

Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ pouvoir à Laurence RÉNIER (Aubigny-sur-Nère)

Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI pouvoir à Patrick LÉGER (Jalognes)
Vinson : Marie-France MARIX pouvoir à Anne-Marie TERREFOND (Saint-Bouize)

Membres en exercice : 66 Membres présents : 34 Pouvoirs : 3 Votants : 37

Excusés (6)

Argent-sur-Sauldre : Pierre LOEPER
Boulleret : Jean-Louis BILLAUT (Vice-Président)
Feux : Julien BARBEAU
Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE
Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président)
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

Absents (23)

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER
Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN
Couargues : Jean-Pierre SERRES
Dampierre-en-Crot : Bertrand LEJUS
Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET
Jars : Vincent PARISSÉ
La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE
La-Chapelotte : Eliane DOUCET
Léré : François RENAUD
Presly : Philippe LOHSE
Saint-Satur : Christian DELESGUES
Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ
Thou : Denis TABORDET
Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE
Veaugues : Jean-Yves PELÉ
Villegenon : Julien GUILLAUME
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence RUELLÉ (Boulleret)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc VERBEKE (Barlieu)
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOUIN
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 18h00,
Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mme Laurence RENIER.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays
Sancerre Sologne,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'ADEME n°14-3-6 du 23 octobre 2014 modifiée
relative au système d'aides aux contrats d'objectifs,
Vu la visioconférence en date du 27 septembre 2022 sur l'initiative de l'ADEME Centre-Val de Loire,
Vu la réunion de concertation des Pays Loire Val d'Aubois et Sancerre Sologne en date du 4
novembre 2022,

L'ADEME et la Région Centre-Val de Loire souhaitent mobiliser les territoires pour le déploiement
des énergies renouvelables thermiques en mettant en place des contrats d'objectifs territoriaux. Ces
contrats doivent permettre :

- au porteur de contrat de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, acteurs touristiques, acteurs du secteur agricole, etc.),
- d'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique,

- d'impliquer les partenaires techniques dans l'émergence et l'accompagnement des projets.

A ce titre, les Pays Loire Val d'Aubois et Sancerre Sologne, en s'associant, ont décidé de répondre à ces objectifs en réalisant un Contrat d'Objectif Territorial sur les énergies renouvelables. Il s'agit de rendre accessible sur leur territoire le financement pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques, c'est-à-dire la production de chaleur (y compris le réseau de chaleur) à partir :

- de biomasse, y compris le bois énergie,
- de la géothermie assistée par pompes à chaleur (nappe, sondes, eaux usées...),
- de l'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire).

Le COT EnR permettra d'obtenir des financements complémentaires pour les porteurs de projets publics ou privés, de mettre en œuvre une animation partagée sur 3 ans pour faire émerger de nouveaux projets.

Considérant que l'élaboration d'un COT EnR, pour une durée de trois ans, constitue un outil favorable au déploiement des énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie et solaire) dans les territoires ruraux

Considérant la politique de moyens de l'ADEME et du territoire porteur du COT :

- Mise en place d'une animation (assistance technique)
- Soutien à la réalisation de petites installations
- Ciblage de porteurs de projet publics (collectivités) et privés (acteurs économiques, bailleurs...)
- Aide globale ADEME et Région Centre-Val de Loire jusqu'à 45%
- Complément d'aide par les fonds européens du FEDER (65% de l'assiette des dépenses)

Considérant qu'un COT EnR élaboré entre les Pays Loire Val d'Aubois et Sancerre Sologne supposerait :

- D'atteindre trois objectifs :
 - 1) Permettre l'engagement et/ou la réalisation de 10 projets EnR
 - 2) Une part d'installations autres que du bois-énergie, supérieure à 20% (géothermie, solaire thermique)
 - 3) Une quantité d'énergie renouvelable installée équivalente à 3 000 Mwh (60 000 habitants x 50 kwh/hab.)
- De mettre en place une animation dans les conditions suivantes :
 - Délégation de l'animation du COT EnR à l'ALEC18
 - Une enveloppe de 1€/habitant pour fonctionner soit environ 60 000 € sur 3 ans, dont une part fixe de 50% versée en année 1 et 2, et une part variable versée en année sous réserve des résultats atteints en référence à l'objectif n°3

Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du Pays Sancerre Sologne réuni le 15 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DE VALIDER l'élaboration d'un COT EnR à l'échelle des Pays Loire Val d'Aubois et Sancerre Sologne, dont le chef de filât sera assuré par le Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à mener les démarches et à signer tous documents afférents à ce projet et au contrat.

Pour extrait conforme
La Présidente



Laurence RÉNIER

Le secrétaire de séance



Pascal MARGERIN

Transmission en Préfecture le 1^{er} décembre 2022

Publication sur le site internet du Pays Sancerre Sologne le 5 décembre 2022